



**MAIRIE  
DE VER-SUR-MER  
14114**

Tél. : 02 31 22 20 33

Fax : 02 31 21 18 34

e-mail : [commune.versurmer@wanadoo.fr](mailto:commune.versurmer@wanadoo.fr)

**Renforcement des mesures  
de biosécurité  
pour lutter contre  
l'influenza aviaire  
dans les basses cours**

Suite à la découverte d'un cas de grippe aviaire sur un canard à Meuvaines et à la publication d'un arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2020,

tous les détenteurs de volailles et autres oiseaux doivent déclarer en Mairie leurs animaux.

Le 12 décembre 2020

Le Maire

Jean-Luc Véret